



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
20 Rue Vignon – 75009 PARIS
Mail : fgrfp@wanadoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

NE PAS SE TROMPER DE CIBLE LES RETRAITES NE SONT PAS LES PRIVILEGES.....

Il n'échappe à personne que certains discours politiques, que des affirmations de quelques journalistes économiques tendent à désigner les retraités comme étant les nantis de cette société en crise. Selon eux le besoin de ressources budgétaires pour combler les déficits pourrait être satisfait si on s'attaquait aux prétendus privilèges de ces retraités.

La FGR rappelle qu'au niveau de la richesse accumulée et mal redistribuée, si le patrimoine net moyen des ménages est de 220 000 €, le patrimoine brut des plus riches est de 552 000€ et surtout que les 10% les plus riches détiennent près de 50% du patrimoine de l'ensemble des ménages. Les millions de retraités salariés ne font pas partie de ces 10%.

Par contre un très grand nombre de retraités participent fortement et à hauteur de leurs moyens, à atténuer les effets de la crise économique et financière dont ils ne sont pas responsables, en étant obligés d'assumer la prise en charge d'enfants demandeurs d'emploi ou de parents âgés, voire les deux à la fois.

Dans le cadre des prétendus privilèges il est souvent fait référence au taux de CSG plus faible qui leur est réclamé et le bénéfice de la déduction de 10% sur le montant imposable de leur retraite. Sur ce dernier point la FGR a dénoncé la contre vérité qui affirme que ces 10% sont représentatifs de frais professionnels alors que c'est une contre- partie qui a été accordée lors de la suppression des 20% dont ils bénéficiaient pour tenir compte de la sincérité des revenus déclarés.

Quant à la CSG, il faut rappeler qu'historiquement la retraite était synonyme d'arrêt du paiement de cotisations sociales. L'instauration de la CSG a donc été une charge supplémentaire pour les retraités. De plus, pour justifier l'application d'un taux d'imposition moindre que celui des actifs, il a été tenu compte, notamment, du fait que les cotisations complémentaires santé des retraités sont plus élevées que celles des actifs (jusqu'à 2,5 fois pour ceux qui bénéficiaient de contrats de groupe).

La FGR-FP considère que si une véritable répartition des richesses est indispensable, elle se situe à un tout autre niveau que celui dénoncé par les tenants de l'économie ultra-libérale. Il appartient au Gouvernement de ne pas se tromper de cible.

Paris le 19/09/2012

Contact Annick MERLEN 01 47 42 80 13